LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES OFFICIERS DE MARINE PENDANT LA RESTAURATION

PAR

Joël SURCOUF

INTRODUCTION

Le gouvernement de la Restauration, pour recruter ses officiers de Marine, n'a pas voulu utiliser les institutions laissées par l'Empire. Entre les écoles spéciales créées en 1810 et l'École navale organisée en 1830, s'insère toute une série de mesures destinées à former une génération d'officiers instruits et dévoués à la monarchie.

Comment s'est effectué ce recrutement, à qui a-t-on fait appel de préférence, quelle instruction a-t-on exigée des futurs officiers et quel enseignement leur a-t-on donné, telles sont les questions auxquelles cette étude s'est proposé de répondre.

SOURCES

La majeure partie des sources utilisées provient des Archives de la Marine (aux Archives nationales et au Service historique de la Marine): avant tout, la série CC¹ et les dossiers personnels des officiers de vaisseau, mais aussi les séries AA¹ et AA² (textes législatifs), BB³ (délibérations du Conseil d'Amirauté) et GG¹ (Mémoires divers). Les matricules des états de service ont permis de compléter ces sources et d'entreprendre une étude quantitative de la question.

Les Archives départementales de la Charente (série N) et les Archives communales d'Angoulême (série M), ont fourni un appoint appréciable en ce qui concerne le Collège de la Marine.

PREMIÈRE PARTIE

L'ORGANISATION DU CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

CHAPITRE PREMIER

L'OFFICIER DE MARINE DE LA RESTAURATION

Les officiers de Marine doivent être distingués des autres officiers du département de la Marine : officiers d'administration, officiers de santé, officiers des corps militaires de la Marine, officiers auxiliaires, officiers mariniers. Ils se différencient des uns et des autres par le caractère militaire de leurs fonctions, leur position d'entretenu ou leurs grades.

Les grades, les rangs, l'avancement sont précisés par les ordonnances du 1er juillet 1814 et du 31 octobre 1819. La grande part faite à l'ancienneté dans l'avancement en 1814 est réduite dès 1819 et permet d'accélérer la promotion d'officiers plus jeunes et plus méritants. Cependant, la rareté des armements provoque une certaine stagnation et le découragement des officiers. Les appointements restent à peu de chose près ce qu'ils étaient sous l'Empire; la différence sensible existant entre la solde à terre et la solde à la mer suscite les protestations des officiers dont les séjours à terre se prolongent trop.

CHAPITRE II

LE CORPS DES OFFICIERS DE MARINE AU DÉBUT DE LA RESTAURATION

A la fin de l'Empire, les effectifs du corps des officiers de Marine se trouvent hors de proportion avec le nouvel état de paix qui s'instaure : mille neuf cent vingt et un officiers et quatre cent quatre-vingt-quatorze aspirants. Le licenciement des officiers étrangers, des officiers auxiliaires et des aspirants de deuxième classe, l'encouragement aux départs à la retraite ou à la navigation au commerce, ne permettent pas de résorber les excédents et de ramener les cadres à des limites plus raisonnables. Le corps est réduit à mille cent trente officiers et trois cents aspirants, effectif qui est considéré pendant toute la Restauration comme le mieux adapté aux conditions de la paix. En même temps, cinq cent dix officiers de tous grades sont mis en inactivité et deux cent quatre-vingt-dix officiers de l'ancienne Marine sont portés sur les listes d'activité et d'inactivité.

Ces mesures ne sont pas inspirées par un souci de réaction aveugle; on ne constate aucune prévention marquée contre les officiers de la Révolution et de l'Empire.

Sous la deuxième Restauration, les officiers émigrés sont d'abord réintégrés en masse, mais le ministre de la Marine Molé les élimine définitivement : six cent

quatre-vingt-quatre officiers sont écartés.

Un examen général permet de ramener les aspirants à un effectif de trois cents, mais ce nombre s'avère vite insuffisant : de novembre 1817 à novembre 1818, une soixantaine de « volontaires » sont admis dans la Marine pour suppléer provisoirement au déficit des cadres, en attendant que les premiers élèves sortent du Collège d'Angoulême.

DEUXIÈME PARTIE

LE RECRUTEMENT DES OFFICIERS DE 1818 À 1823

CHAPITRE PREMIER

LE SYSTÈME D'ÉDUCATION MIS EN PLACE EN 1816

Afin de donner au corps des officiers, désorganisé par les épurations, une certaine unité et un esprit commun, on crée de toutes pièces un système complet de formation des officiers de Marine. L'instruction théorique est donnée dans un Collège de la Marine, l'instruction pratique à bord de corvettes d'instruction. Trois compagnies d'élèves de la Marine sont fondées à Brest, Rochefort et Toulon, où les futurs officiers complètent leurs études quand ils ne sont pas embarqués.

Le Collège est installé à Angoulême, mais ce choix ne s'impose pas tout de suite. L'enseignement qu'on y dispense donne une grande part aux disciplines non scientifiques. Les élèves sont choisis par le Gouvernement parmi les fils de familles royalistes. Le prix de la pension et la rareté des bourses ne réservent l'espoir d'entrer dans la Marine qu'à une certaine classe de la société.

CHAPITRE II

LA MISE EN APPLICATION

Les dispositions de 1816 ne sont suivies que très imparfaitement. Ni le personnel ni les élèves ne sont choisis avec toutes les garanties désirables. Une révolte ayant éclaté en 1823, le ministre de la Marine s'inquiète et envoie des inspections au Collège qui aboutissent à l'élimination du gouverneur; une nouvelle sédition entraîne la dispersion du personnel de l'établissement.

La rareté des élèves les oblige à être presque continuellement embarqués. Aussi, les compagnies des ports restent-elles sans utilité et les corvettes d'instruction ne sont-elles pas organisées. En 1822, cependant, on réussit à armer la Sapho, mais celle-ci s'échoue dans la rade de Brest.

Ainsi, à Angoulême, dans les ports et sur mer, le système d'éducation

de 1816 se solde par un échec. On ne veut pourtant pas y renoncer.

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVELLES FORMES DE RECRUTEMENT À PARTIR DE 1824

CHAPITRE PREMIER

LA RÉORGANISATION DE 1824

Un concours public conditionne désormais l'admission au Collège et l'organisation intérieure de l'établissement est modifiée de façon à permettre un meilleur contrôle des études. Les programmes donnent une place plus large aux mathématiques et aux sciences exactes.

Les corvettes d'instruction sont enfin armées régulièrement : d'abord sur la Zélée puis sur la Bayadère et sur la Victorieuse, les élèves s'initient à la partie pratique de leur éducation et continuent leurs études théoriques sous la direction de professeurs embarqués avec eux.

Mais les commandants des corvettes dénoncent la piètre qualité des élèves d'Angoulême, leur ignorance et leur insubordination. Ces défauts et surtout le trop petit nombre d'officiers fournis par le Collège conduisent à remettre l'institution en question.

CHAPITRE II

LE CONCOURS DIRECT ET LE VAISSEAU-ÉCOLE

Bien que le ministre de la Marine Chabrol ait montré beaucoup de réticences à supprimer le Collège d'Angoulême, une nouvelle révolte, en 1825, l'incite à reconsidérer la question du recrutement.

Le Conseil d'Amirauté se livre à une critique acerbe du Collège tandis que les défenseurs de l'établissement tentent de porter le débat sur un plan plus général. Le Conseil d'Amirauté reconnaît que les améliorations de 1824 ne concernent que l'instruction et que les défauts de l'institution n'ont pas changé; il propose de supprimer le Collège tout en gardant le principe du concours général et de revenir au système des écoles spéciales de l'Empire. L'intervention de Charles X sauve l'existence du Collège, mais un concours direct est organisé en mai 1826. Ce concours permet de devenir élève de la Marine sans passer par Angoulême : les candidats sont dirigés sur un vaisseau-école mouillé en rade de Brest. Cette décision remet en question le problème de l'unité du corps des officiers; elle instaure une concurrence dangereuse pour le Collège d'Angoulême dont les effectifs se tarissent.

L'amélioration du niveau des élèves de la Marine est sensible dès les pre-

miers examens.

Les compagnies des ports devenues inutiles sont supprimées en 1828 tandis que le Collège d'Angoulême est transformé en École préparatoire de la

Marine en 1829.

Le vaisseau-école n'est pas à l'abri des critiques, mais celles-ci sont balayées par la révolution de Juillet : le nouveau gouvernement transforme le bâtiment en «École navale» et supprime l'École d'Angoulême dans les derniers mois de 1830.

CHAPITRE III

LES AUTRES SOURCES DE RECRUTEMENT

Le recrutement d'officiers ne venant pas du Collège d'Angoulême ou du vaisseau-école resta exceptionnel pendant la Restauration : l'admission d'élèves de l'École polytechnique à partir de 1822, la nomination de volontaires à partir de 1826, la promotion de sous-officiers de la Maistrance ou d'officiers auxiliaires ne doivent être considérées que comme des expédients ou des faveurs. Cela s'explique par le désir du gouvernement de ne pas ouvrir trop de voies différentes au recrutement, afin de préserver l'unité du corps, et par sa répugnance à accepter des officiers insuffisamment instruits ou étrangers à la Marine.

QUATRIÈME PARTIE

BILAN STATISTIQUE

Les quelque 571 officiers recrutés pendant la Restauration qui servent en 1830 n'occupent encore que les grades subalternes et forment moins de la moitié de l'effectif total. Cependant, ils apportent déjà une certaine homogénéité à l'ensemble du corps des officiers. La présence des élèves d'Angoulème, qui représentent plus des deux tiers des officiers recrutés, entraîne une proportion plus élevée d'éléments d'origine aristocratique.

Entre les officiers recrutés pendant la Restauration et ceux qui composent le reste du corps, on n'observe pas de différence sensible en ce qui concerne la durée des carrières, l'avancement, l'âge auquel ils se marient et la provenance sociale.

CONCLUSION

Le recrutement des officiers de vaisseau reste pendant la Restauration un recrutement de classe. La volonté de former à tout prix un corps homogène commence à porter ses fruits vers 1830; à cette date, un certain équilibre entre l'instruction pratique et l'instruction théorique est enfin trouvé : c'est alors qu'apparaît l'image de l'officier de Marine savant et marin à la fois.

PIÈCES ANNEXES

ALBUM DE PHOTOGRAPHIES